



Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 104 du 19 février 2013, je vous communique :

- La copie du courrier RAR adressé au Maire de Roquebrune pour obtenir un droit de réponse suite à la publication sous sa plume d'informations totalement fausses me concernant à la page 5 du numéro 38 de « La Tribune » ;
- La copie du courrier de la DDASS sur la fermeture de la Récampado ;
- Les articles de Var Matin traitant :
  - de la séance plénière du Conseil Général à Draguignan (15/02/13) ;
  - du nouveau mode de scrutin proposé par le Gouvernement pour les prochaines élections cantonales de mars 2015 » (15/02/13) ;
  - de l'inauguration du nouveau poste de Police Municipale à Puget-sur-Argens (18/02/13) ;
  - de l'action engagée par le Maire de Roquebrune contre ACCR pour le Foyer-Logement Récampado (15/02/13)
- Les publications du CG 83 à télécharger.

Bonne lecture ... Bien à vous ... @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© – Crédits photos - DR –

© - DR  
Groupe Nice-Matin

Jean-Pierre SERRA  
BP 17  
83520 ROQUEBRUNE S/A  
www.jpSerra.fr

Maire de 1993 à 2001  
Adjoint au Maire de 1983 à 1993  
Conseiller Municipal de 1977 à 2008

**Var**  
**CONSEIL GÉNÉRAL**  
Vice-Président  
délégué au Tourisme  
Conseiller Général du Canton du May

Conseil Général du Var  
390 Avenue des Lices - BP 1303  
83076 TOULON CEDEX -  
Secrétariat  
04/78/95/33/70 - Fax 04/78/95/33/69  
www.cg83.fr

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/A  
www.roquebrune-sa.com

Var Tourisme  
**CONSEIL GÉNÉRAL**  
Président  
Var Tourisme  
Agence de Développement Touristique  
1, Bd Szechoberg - BP 3147  
83090 TOLLON Cedex  
Tel : 04/94/12/59/00  
jp.serra@var-tourisme.org

Réseau National  
des Destinations  
Départementales

Président  
Réseau National des  
Destinations Départementales  
(en PNCEVLA)  
74/76, rue de Bercy - F - 75012 PARIS  
Tél : 01 44 11 10 20 - Fax : 01 45 55 96 06  
rdn@rdn.fr

Atout France  
Agence de Développement Touristique  
Membre du Conseil d'Administration  
& Président du Comité d'Audat

Conseil National du Tourisme  
Président de la section Politiques  
Territoriales  
et Développement Durable

Syndicat National  
des Agents de Voyage (SNAY)  
Membre du Conseil National

Conseil Supérieur  
de l'Oenotourisme  
Membre

Le 10 février 2013

M. Luc JOUSSE  
Maire  
Hotel de Ville BP4  
Rue Grande André Cabasse  
83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Droit de réponse - La Tribune - Edition Spéciale « La vérité vraie »  
n° 38 - Décembre 2012

Monsieur le Maire,

En application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, je tiens à vous informer que je viens de solliciter auprès de votre Directeur de la publication par courrier RAR dont copie en annexe un droit de réponse, suite à la diffusion par la Poste dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune et à la mise en ligne sur le site internet de la Commune, du numéro 38 du magazine d'information municipale « La Tribune » intitulé « Edition spéciale : La Vérité vraie ».

Comme vous avez eu l'occasion à plusieurs reprises de me le rappeler, les termes de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, stipulent qu'à défaut d'insertion du droit de réponse dans un délai de huitaine sur le site internet de la Commune et dans la prochaine édition de La Tribune, c'est à la Juridiction pénale qu'il me faudra recourir pour procéder à une action en insertion forcée outre une demande de dommages et intérêts.

Ayant eu à plusieurs reprises et à votre demande, l'obligation de me plier aux dispositions de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, je ne doute donc pas que, par parallélisme des formes, vous mettiez un point d'honneur à procéder comme j'ai pu le faire et donc à insérer ma réponse sous les mêmes et supports, à savoir :

- dans le numéro de votre magazine d'information municipale, « La Tribune », qui suivra le surlendemain de la réception de la présente,
- mais aussi sur le site internet de la Commune à la même place et en mêmes caractères que l'article de La Tribune n° 38.

Dans l'attente de cette parution, à la fois sur le site de la Commune et dans la prochaine édition de la Tribune, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations.

Jean-Pierre SERRA

Lettre RAR - Maire de Roquebrune - La Tribune n° 38 - Droit de réponse Jean-Pierre SERRA - Page 1

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR  
Groupe Nice-Matin

Var

var-matin 15  
Mercredi 13 février 2013

## Le secteur social plombe le budget du Département

Les conseillers généraux ont commencé à examiner le budget primitif 2013 du Département, hier à Draguignan. Le vote se poursuit demain à Toulon

Dans un contexte financier particulièrement difficile, le conseil général a commencé à dévoter ses choix budgétaires pour 2013, hier en séance plénière à Draguignan. Neuf des treize politiques départementales ont été adoptées, à commencer par celles relevant du secteur social, compétence première du conseil général.

### Hausse de 7,7 % des bénéficiaires du RSA

Au total, 473 millions d'euros vont être consacrés à l'insertion et au développement social (153 M€), à l'autonomie des personnes (25,5 M€) ainsi qu'à la prévention et protection de l'enfance et des familles (67,6 M€), contre 454 millions en 2012.

« À ce jour, le Var compte plus de 34 000 bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), dont 25 940 sont à la charge financière de la collectivité, ce qui représente, sur les douze derniers mois, une augmentation de 7,7 % », a précisé Caroline Depallens, présidente de la commission des solidarités. Dans le même temps, le département continue à subir un vieillissement de sa population, dont 28 % a aujourd'hui plus de soixante ans.

La hausse des dépenses sociales, qui vient s'ajouter à une baisse des recettes provenant des droits de mutation et à un gel des dotations de l'État, a logiquement des répercussions sur les autres politiques départementales. Ainsi, si l'enveloppe allouée

à l'habitat et au logement a été maintenue à un niveau proche de celle de 2012 (environ 12 millions d'euros), d'autres ont fait les frais « d'arbitrages difficiles ».

Avec 12,2 millions, la politique culture voit ses crédits diminuer de près de 2 millions, tout comme la jeunesse (12 M€) et le sport (7 M€).

La dotation pour les déplacements, communications et réseaux passe quant à elle de 122 à 111 millions.

### Trois collèges et trois gymnases

Le budget consacré à la politique éducation, en revanche, est à la hausse. Il passe de 54 millions en 2012 à près de 60 millions cette année. « Trois collèges seront en travaux en 2013, deux seront livrés (Reynier



Le budget 2013 est le résultat d'arbitrages réalisés dans un contexte contraignant, marqué par une hausse des dépenses sociales, une baisse des droits de mutation et un gel des dotations d'État.

(Photo Christophe Chavignaud)

à Six-Fours et Gabrielle Collette à Puget-sur-Argens) et un en reconstruction (Joliot Curie à Carqueiranne) », a détaillé Jean-

Louis Massson, président de la commission éducation. Trois gymnases seront également en travaux cette année, à Vinon-sur-Verdon,

Saint-Cyr et Les Arcs. Le marathon budgétaire du département se poursuivra demain à Toulon.

A.F.-T.

Var

var-matin 16  
Mercredi 13 février 2013

## Un canton pour deux :

Elles n'auront lieu qu'en 2015 mais les élections cantonales font déjà débat. La réforme prévoit un binôme homme-femme, deux fois moins de cantons, autant d'élus mais moins de ruraux

La réforme des scrutins locaux ? Peut-être bien que le sujet, un brin austère, vous est passé au-dessus de la tête. Pourtant, cette réforme, voulue par le gouvernement, est une véritable petite bombe. Qui est en train de mettre le feu au monde politique. Et plus spécialement chez les élus locaux, même si les élections cantonales, initialement prévues en 2014, n'auront lieu qu'en 2015. Car ce nouveau texte<sup>(1)</sup> - qui devrait finir par voir le jour malgré le rejet récent du Sénat - va révolutionner le mode d'élection des conseillers généraux. Pas moins. Lequel, il est vrai, n'a guère évolué depuis sa mise en place.

### Moitié-moitié

Première ambition de la réforme : faire entrer, d'un coup d'un seul, la parité au sein des conseils généraux (qu'il faudra d'ailleurs bientôt appeler conseils départementaux). En effet, les Départements comptent parmi les assemblées d'élus les plus masculines. À peine 13 % de femmes



en moyenne. Pour y mettre fin, la France créerait le scrutin majoritaire binominal. Un système unique au monde. Concrètement, on

divise le nombre de cantons existants par deux mais on garde le même nombre d'élus, un homme ET une femme, élus en bi-

nomé, pour chaque nouveau territoire ainsi créé.

**Moins de ruraux**  
Deuxième grande ambition

de la réforme : mieux rendre compte de la réalité démographique des départements. Et donc de leur évolution urbaine. Résultat :

les cantons « nouvelle formule » devront compter un nombre minimal d'habitants. Ce qui conduira forcément à réduire le nombre d'élus « ruraux ». Décidément, les présidents de la République changent mais les conseils généraux semblent toujours être dans le viseur... Afin de réduire le nombre d'élus et pour s'attaquer aux fameux « millefeuille », le président du gouvernement avait imaginé feu « le conseiller territorial ». Aujourd'hui, dans une autre optique mais en soulevant tout autant de mécontentement, on s'apprete à créer le conseiller départemental. Mais entre redécoupage, parité imposée et rééquilibrage au profit des urbains, un cocktail détonnant s'il en est, sa naissance ne se fera pas sans douleur...

MIREILLE MARTIN  
mmartin@varmatin.com

1. Ce texte comprend d'autres volets concernant les élections municipales (que nous abordons ultérieurement) avec l'abaissement du seuil de présentation de listes à 1 000 habitants et l'élection directe, par fléchage, des conseillers communaux.



Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR -  
Groupe Nice-Matin

## Ce qui devrait changer dans le Var

### ■ 22 cantons, 22 femmes

Avec la réforme, le Var devrait compter 22 cantons au lieu de 43. Et passer des 16 % de femmes, actuellement élues au conseil général, à 50 % donc au conseil départemental. Rappelons qu'elles sont sept aujourd'hui pour 43 sièges. Cette entrée en force des femmes signifie aussi que la moitié des élus sortants masculins pourront faire une croix sur une éventuelle réélection.

### ■ Au moins 36 500 habitants

Actuellement, le nombre moyen d'habitants d'un canton varois tourne autour de 23 400. Avec la réforme, il passera à 46 000. Le plus grand en nombre d'habitants ne devra pas dépasser les 55 000. Le plus petit 36 500.

### ■ L'exemple de Comps et Fréjus

C'est là que ça coïncide mécaniquement pour certains. Actuellement, par exemple, Comps, le plus petit



Aujourd'hui, le conseil général ne compte que sept femmes pour 43 élus.

(Photo A.F.-T.)

canton du Var en nombre d'habitants (1 324) pèse autant à l'assemblée départementale que le canton le plus peuplé, Fréjus en l'occurrence, (57 751 habitants). L'un comme l'autre ont « droit » chacun à un élu pour les représenter au conseil général. La réforme va changer tout ça.

Le canton de Comps – qui compte neuf villages du haut Var – n'existera plus en tant que tel à l'assemblée départementale. Quant à celui de Fréjus, il devra être allégé lors du redécoupage.

### ■ Terrain sensible

Si comme le dénonce l'opposition de droite, ce redécoupage en faveur des

urbains peut favoriser les socialistes qui détiennent en France nombre de grandes villes, cela n'est pas vraiment le cas dans le Var. D'autant que les cantons varois ruraux sont souvent détenus par la gauche...

De quoi compliquer encore un peu le tableau.

## Horace Lanfranchi : « Un raisonnement de matheux »

« C'est la négation du monde rural ! », Horace Lanfranchi (UMP), président du conseil général du Var, élu dans le canton de Saint-Maximin (31 300 habitants), s'insurge contre le projet de réforme. « On ne pourra pas créer du sens autour du seul critère de la démographie. Cela revient à nier les territoires au profit d'une logique de chiffres. C'est un travail d'énarques parisiens. » Et le président rappelle que « le conseil général, au travers de sa politique de territoires, comme l'État et les élus, avec les intercommunalités, ont planché sur de nouvelles organisations s'appuyant justement sur des bassins de vie et des territoires "naturels". Pour cela, nous sommes partis de la vraie vie des gens ! » Pour Horace Lanfranchi, le conseiller général incarne justement son territoire et la population qui y vit. « Vouloir lui attacher un canton en fonction d'un nombre d'habitants, c'est méconnaître son enracinement. C'est juste un raisonnement de



« C'est un travail d'énarques parisiens. »

(Photo Luc Boutrich)

matheux ! On va nous fabriquer des élus « hors sol » ! » Horace Lanfranchi s'inquiète également des compétences qui pourraient être retirées au Département au profit de la Région. « On nous laisserait seulement le social. Mais comment avancer dans ce domaine si on n'a plus de compétences en matière d'habitat, d'emplois, entre autres ? Tout est imbriqué. »

Var

var-matin | 17  
Mercredi 13 février 2013

# la parité fait la nouvelle loi

## « Les ruraux seront les grands perdants »

## « Appuyons-nous sur les intercommunalités »

Selon Hubert Falco, sénateur-maire de Toulon : « Ce projet de réforme, c'est une bêtise ! »

Certes, Toulon n'y perdrait pas beaucoup en représentativité départementale : quatre cantons au lieu des neuf existants et huit élus en place des neuf actuels.

Mais pour le sénateur-maire de la ville capitale du Var, « le département s'en trouverait déséquilibré ! Et les grands perdants seraient bien évidemment les territoires ruraux puisqu'il ne pourrait pas exister de canton en deçà de 36 660 habitants. »

Ce qui conduirait à créer de toutes pièces de grands nouveaux territoires ruraux pour trouver le nombre d'habitants requis.

### Territoire nié

« C'est nier la réalité d'un territoire. Or, souligne Hubert Falco, le canton est un échelon de proximité capital dans le monde rural. J'en parle en connaissance de cause ! »



Hubert Falco : « Le canton doit rester un échelon de proximité. »

(Photo Dominique Leriche)

L'ancien conseiller général de Besse-sur-Issole mais aussi ex-président du conseil général du Var s'étonne aussi du système « bizarre » du binôme. « Rien n'empêchera ses deux membres de voter différemment l'un de l'autre... » En tout cas, Hubert Falco, lui, a voté contre la réforme, comme son groupe UMP au Sénat.

Selon Pierre-Yves Collombat, sénateur : « On prétend que les élections cantonales n'intéressent pas les électeurs. C'est peut-être vrai dans les villes mais dans les zones rurales, le conseiller général est proche de la population ! »

C'est tout naturellement que le sénateur Pierre-Yves Collombat – dont le groupe RDSE au Sénat n'a pas pris part au vote – s'est fait le porte-parole des « ruraux » dans cette nouvelle bataille autour du futur mode d'élection des conseillers généraux. Lui-même conseiller général (PS) du canton de Callas (environ 8 000 habitants), il préside également l'Association des maires ruraux du Var.

### Donner du sens

« En zone rurale, le redécoupage, qui suivra cette réforme, va dessiner des cantons très étendus qui n'auront plus grande signification pour les citoyens. » Pour éviter cela, le sénateur varois a déposé un amendement qui permettrait de revoir le découpage actuel en se basant sur de l'existant : les intercommunalités.



Pour Pierre-Yves Collombat, le sénateur est aussi un conseiller général « rural ». (Photo Frank Muller)

faible densité démographique. « Ce dispositif redonnerait du sens à l'élection départementale, offrirait une réelle expression des intercommunalités tout en respectant le pluralisme et la parité. »



*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

## PUGET-SUR-ARGENS

### Déménagement réussi pour la police municipale

Inauguration en grande pompe, samedi matin, pour l'inauguration des nouveaux locaux de la police municipale de Puget.

Le poste précédent, en mairie, était devenu trop exigü. C'est donc dans les nouveaux bâtiments de l'ex-parking Isnard que les agents municipaux ont déménagé. Ils y trouvent 225 m<sup>2</sup> de surface. Outre cinq bureaux et les locaux de commodité, une chambre forte pour les armes et un bureau accueillant le centre de supervision urbaine (caméras de surveillance) complètent les nouvelles installations. Le tout étant très bien situé, à l'entrée du village.

Pour cette crémaillère, la mairie de Puget avait mis les petits plats dans les grands. Une cérémonie très officielle avec levée des couleurs présentation des effectifs aux personnalités, avant les discours et la visite des nouveaux locaux.

#### « Très proches des administrés »

Jean-François Moissin, l'adjoint à la sécurité, a remercié les nombreuses personnes présentes <sup>(1)</sup> à cette manifestation y voyant « un remerciement aux hommes et fem-



Les nouveaux locaux, inaugurés samedi, sont à la fois plus vastes et plus fonctionnels, à l'entrée du village. (Photo D.O.)

mes qui assurent leurs fonctions avec compétence, courage, abnégation dans des moments souvent difficiles. Ils assurent une veille permanente, 24 heures sur 24, pour la sécurité des Pugétois. » Le maire, Paul Boudoube, s'est pour sa part attaché à rappeler les fonctions de ces agents « très proches des gens, collaborant étroitement avec la gendarmerie ».

Et de préciser « que les policiers municipaux ne travaillent non pas jusqu'à 20 heures mais souvent jusqu'à 23 heures et plus tard selon

les cas. » Le sous-préfet, Stanislas Cazelles a quant à lui mis l'accent sur l'union entre les différents services de sécurité. S'adressant aux policiers municipaux et gendarmes présents : « Vous nous protégez jour et nuit d'une dangerosité présente au quotidien... Merci pour votre action, votre dévouement, votre professionnalisme ».

D. O.

1. Outre les personnalités précédemment citées, on notait la présence de Jean-Pierre Serra, vice-président du Conseil général et du lieutenant Jacques Lopez, commandant la brigade de gendarmerie de Fréjus.

#### Neuf agents et des missions variées

La police municipale, dirigée par Martial Marinez, est composée de neuf agents dont le chef de police, une secrétaire et un vague-mestre.

Pour tous, les horaires administratifs suivent ceux de la mairie à l'exception du samedi où la police municipale travaille toute la journée. En outre, elle effectue de nombreuses heures supplémentaires liées à des événements particuliers. Se rajoutent à cet effectif un agent de surveillance publique et sept « enfants trafic » qui font traverser les enfants et familles lors de l'entrée et de la sortie des écoles.

Pour mener à bien leurs missions, extrêmement diverses et variées, les policiers municipaux disposent de quatre véhicules dont un 4x4 pour feux de forêt et inondations, et deux VTT.

Ci-dessous les publications à télécharger sur le site du Conseil Général du Var

[http://www.var.fr/ressources/files/budget/BP\\_2013.pdf](http://www.var.fr/ressources/files/budget/BP_2013.pdf)

[http://www.var.fr/ressources/files/budget/brochure\\_poli\\_dep2013.pdf](http://www.var.fr/ressources/files/budget/brochure_poli_dep2013.pdf)

[http://www.var.fr/ressources/files/environnement/RDD\\_2012.pdf](http://www.var.fr/ressources/files/environnement/RDD_2012.pdf)

© – DR –  
Groupe Nice-Matin  
& CG 83



Le Budget Primitif 2013  
Données budgétaires  
Montants proposés

2012 Rapport de développement durable  
CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR



*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© - DR -



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE VARS

Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

DDASS DU VAR

DOSSIER SUIVI PAR PIERRE RIBAUD  
RÉFÉRENCES A RAPPELER : SPR 0059/2009

PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

• Mireille BORIE  
Inspecteur Principal  
☎ 04 94 09 85 39

• Geneviève ZIMMERMANN  
Médecin Inspecteur Général de Santé Publique  
☎ 04 94 09 84 95

SECRETARIAT

• Joëlle LAURET  
☎ 04 94 09 85 07

Télécopie : 04 94 09 84 80

DÉPARTEMENT HANDICAP ET DÉPENDANCE

Toulon, le 18 mars 2009.

Le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales

à

Monsieur JOUSSE,  
Maire de Roquebrune/Argens

Président du CCAS  
2, place SALVAGNO  
83520 ROQUEBRUNE-ARGENS

**Objet :** Fermeture du Foyer Logement « La Récampado »  
Délibération du 2 mars 2009 du CCAS de Roquebrune/Argens.

**Réf :** a) Arrêté municipal de fermeture provisoire du foyer logement « La Récampado » n° 09/24 du 18 février 2009  
b) Votre lettre à M. Le Préfet du Var en date du 27 Février 2009  
c) Délibération du conseil d'administration du CCAS de Roquebrune/Argens du 2 mars 2009

**P.J :** Lettre DDASS n° 075/09 du 13 mars 2009

Monsieur le Maire,

La décision de fermeture provisoire à compter du 31 mars 2009 entraîne des conséquences sur la prise en charge des résidents, le reclassement du personnel et l'avenir de l'établissement.  
Cette décision appelle des remarques et ces conséquences justifient des compléments d'information.

D'abord, les différentes délibérations transmises font suite à l'arrêté municipal de fermeture provisoire du 18 février 2009, « considérant le risque grave et imminent » lié à la présence de « légionella pneumophila » dans les installations d'eau chaude de l'établissement.

Cette fermeture est décidée pour le 31 mars 2009 au motif de risque grave et imminent pour les résidents suite à la présence de légionelles dans le réseau d'eau chaude sanitaire.

Je suis surpris de l'utilisation de ce motif (danger grave et imminent) et ce à deux titres :  
En effet, la direction du foyer logement a saisi le service de Veille et Sécurité Sanitaire de la DDASS le 12 septembre 2008 pour l'informer de la contamination du réseau d'eau chaude sanitaire. En supposant que cette contamination soit effectivement un risque grave et imminent pour les résidents (ce qui n'est pas le cas si l'exposition au risque est supprimée), la fermeture de l'établissement aurait dû être prononcée dans les jours suivants cette découverte et non 6 mois plus tard.

Toute correspondance est à adresser de façon impersonnelle au Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales  
Cité Sanitaire, avenue Nazaire Carnot, 83076 Toulon Cedex

**Ci-dessus, une copie de la page 1 du courrier de la DDASS du 18 mars 2009, sur la fermeture du Foyer Logement « La Récampado » mettant en doute la fermeture au titre de danger grave et imminent »**



Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR -

Suite à l'information sur la contamination du réseau d'eau, le service de Veille et Sécurité Sanitaire a immédiatement contacté le service technique municipal et a adressé le 16 septembre 2009 un courrier de mise en demeure demandant entre autre de supprimer l'exposition au risque, soit en supprimant l'exposition à l'eau chaude, soit en installant des filtres anti légionelles. L'établissement a immédiatement choisi de poser des filtres anti légionelles, ce qui supprime l'exposition au risque et donc l'annule.

**Dès lors la fermeture au titre de danger grave et imminent n'a pas lieu d'être.**

Ensuite, vous avez privilégié cette solution « radicale » à une mise en sécurité en cours d'exploitation. Considérant cette fermeture provisoire, je souhaite donc connaître à ce stade quelles sont les intentions de la commune sur le devenir de la structure.

De plus, en ce qui concerne les mesures d'accompagnement de la décision prise, je vous remercie de me tenir informé :

- des conditions de logement des personnes accueillies jusqu'alors, avec l'orientation et la répartition entre les structures des personnes hébergées ;
- des conditions de reclassement des personnels.

S'agissant du logement, vous avez saisi par lettre du 27 février 2009 le Préfet du Var d'une demande de dérogation, afin que l'établissement « Les Miconcouliers » puisse accueillir certains des résidents du foyer-logement.

Vous trouverez ci-joint copie de la réponse adressée à cet établissement l'autorisant à accueillir ces résidents.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que le contrôle de légalité des délibérations des collectivités locales et des CCAS qui en dépendent ressort du « Bureau des relations avec les collectivités locales » de la sous-préfecture de Draguignan pour ce qui est de votre commune.

Je leur transmets donc ces documents adressés par erreur dans mes services.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales du Var

Gérard DELGA

Copie : C.G. DPAPH - CPAM du Var

Ci-dessus, une copie de la page 2 du courrier de la DDASS du 18 mars 2009, sur la fermeture du Foyer Logement « La Récampado » mettant en doute la fermeture au titre de danger grave et imminent »



Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR -  
Groupe Nice-Matin

Estérel région

var-matin  
Vendredi 15 février 2013

5

## La Recampado : le maire réclame 3,1 M€ de préjudices

Aux Issambres, le projet de résidence-seniors dans les locaux de la Recampado tombe à l'eau. Face aux attaques de l'association l'ACCR, le maire va saisir le tribunal administratif

L'ancienne maison de retraite désaffectée « la Recampado », située avenue de la Thébaïde, aux Issambres, trouvera-t-elle un nouveau souffle ? C'est la question qui se pose après le retrait du principal investisseur, à la mi-décembre. Les des multiples recours de l'Association citoyenne de contribuables roquebrunois (ACCR) présidée par Josette Mimouni, selon le maire Luc Jousse.

Une situation jugée intolérable par ce dernier, qui fait état d'une perte, pour la commune, de 3,125 M€.

### « C'est facile de faire des recours »

« Depuis plus de dix-huit mois, nous travaillons au projet de vente de l'ancien foyer-logement, fermé pour légionellose. Nous avions plusieurs possibilités, le Casino Partouche nous avait contactés car la situation géographique, en front de mer, face à Saint-Tropez, avec une nouvelle marina à proximité... était exceptionnelle. Nous aurions pu le vendre bien plus cher, mais ce n'était pas l'objectif. Nous souhaitons le conserver pour les personnes âgées. »

C'est donc la société SCVY TA Développement qui devait aménager le pôle santé-seniors, comprenant la réalisation de 74 logements, dotés de service d'accompagnement, et au rez-de-chaussée, de professions médicales. Le projet tombe à l'eau.

« C'est facile de faire des recours. Mais il faut les assumer, marbès le premier magistrat, qui a décidé de contre-attaquer en réclamant un dédommagement.

En dépit des attaques répétées de l'ACCR, nous avons obtenu l'arrêt du contrôle de légalité au niveau de la validité du permis de construire. Celui-ci étant purgé de tout recours, l'ACCR a pris le parti d'attaquer la délibération de la commune, en date du 8 décembre 2012, qui autorisait le maire à céder cet équipement au prix des domaines. »

### Procédure abusive

Luc Jousse assure qu'il s'agissait d'une bonne opération pour la commune, ce bien ayant été acheté 1,7 M€ en 2005. « Sept ans plus tard, nous le revendons plus de 3 M€. Mais ça dérange M<sup>me</sup> Mimouni, car ce n'est pas assez cher ! Si je l'avais acheté 5 M€ pour le vendre 3, j'aurais compris ! La justice était d'accord avec nous, la préfecture aussi... Mais M<sup>me</sup> Mimouni est au-dessus des lois, alors qu'elle n'est pas irréprochable ! »

La commune de Roquebrune a donc signalé à cette dernière, en date du 18 décembre, sa décision d'exercer un recours indemnitaire contre l'ACCR pour procédure abusive. « La plus-value de ce projet permettait d'équilibrer les comptes et de baisser les impôts de 8 %, après la hausse précédente de 9 % liés aux inondations. Il y avait une question de faire supporter au contribuable le coût de ce manque à gagner. D'où la décision de réclamer, à l'association, un préjudice correspondant au prix de la vente, c'est-à-dire 3,125 M€.

À charge ensuite au tribunal administratif de trancher.

PRISCA THIVAUD  
pthivaud@varmatin.com



Fermé pour cause de légionellose, le bâtiment aurait dû accueillir une résidence seniors.

(Photo Philippe Amassian)

### Pour la présidente de l'ACCR, le combat continue

Josette Mimouni, présidente de l'Association citoyenne de contribuables roquebrunois (ACCR) n'entend pas se « laisser déstabiliser ». Selon ses propos, aucun doute, la bataille continue. « En ce qui concerne la volonté du maire d'intenter à l'encontre de l'ACCR un recours indemnitaire, nous l'incitons à la plus grande prudence car nous l'interprétons comme un moyen de pression ou une menace pour faire taire toute velléité de transparence et de démocratie dans notre commune. » Pour l'association, si l'acquéreur a quitté le navire, c'est uniquement « par crainte d'ennuis en raison d'anomalies importantes ». L'anomalie majeure serait le prix fixé par les Domaines, qui ne correspondrait plus à la réalité. Il serait en fait beaucoup plus élevé depuis la modification du Plan local d'urbanisme.

« On laisse entendre qu'en bloquant le projet de la Recampado, je pénalise

le contribuable. C'est faux. La ville conserve son patrimoine, non ? Et pourquoi vendre un bien à une valeur deux fois inférieure au prix du marché ?

« Si nous sommes condamnés, nous voulons le bien »

Autre point de désaccord, parmi tant d'autres, le prix au mètre carré de la résidence seniors, jugé « anti-sociale ». « Il était question de 6000 € le m<sup>2</sup>, c'est du grand n'importe quoi. Ne parlons pas de maison de retraite dans ce cas-là. Qui plus est, n'importe qui pouvait devenir acquéreur. » Quant aux professions médicales et paramédicales qui devaient s'installer... « C'est un projet immobilier comme un autre, rien de plus puisque ces libéraux n'étaient pas obligés de n'accepter que des patients de la Recampado. » Mais quel projet aurait alors satisfait l'ACCR, pourrait-on se demander.

Un casino de jeux ? « Je ne suis pas forcément pour », répond Josette Mimouni, qui souhaite que la Recampado soit avant tout un projet social, « qu'elle redevienne comme avant et que la ville fasse des concessions sur les prix ».

Mais pour cette dernière, aucune hésitation, la Recampado n'aurait jamais dû fermer. « J'ai un courrier de la DDASS, en date de 2009, qui en atteste. Il suffisait juste de nettoyer les tuyaux pour régler le problème ». Impossible donc, de trouver le moindre terrain d'entente. Quel que soit le sujet d'ailleurs. Le conflit devrait donc s'enliser. Pour cette dernière, l'affaire doit aller jusqu'à son dénouement, d'autant que « notre avocat dit qu'on ne peut pas réclamer 3,125 M€ à une association. Et si jamais nous étions condamnés à verser cette somme, nous réclamerions donc logiquement la propriété du bien ! »

PR. T.

## Pour la présidente de l'ACCR, le combat continue

Josette Mimouni, présidente de l'Association citoyenne de contribuables roquebrunois (ACCR) n'entend pas se « laisser déstabiliser ». Selon ses propos, aucun doute, la bataille continue. « En ce qui concerne la volonté du maire d'intenter à l'encontre de l'ACCR un recours indemnitaire, nous l'incitons à la plus grande prudence car nous l'interprétons comme un moyen de pression ou une menace pour faire taire toute velléité de transparence et de démocratie dans notre commune. »

Pour l'association, si l'acquéreur a quitté le navire, c'est uniquement « par crainte d'ennuis en raison d'anomalies importantes ».

L'anomalie majeure serait le prix fixé par les Domaines, qui ne correspondrait plus à la réalité. Il serait en fait beaucoup plus élevé depuis la modification du Plan local d'urbanisme. « On laisse entendre qu'en bloquant le projet de la Recampado, je pénalise

le contribuable. C'est faux. La ville conserve son patrimoine, non ? Et pourquoi vendre un bien à une valeur deux fois inférieure au prix du marché ?

### « Si nous sommes condamnés, nous voulons le bien »

Autre point de désaccord, parmi tant d'autres, le prix au mètre carré de la résidence seniors, jugé « anti-sociale ». « Il était question de 6000 € le m<sup>2</sup>, c'est du grand n'importe quoi. Ne parlons pas de maison de retraite dans ce cas-là. Qui plus est, n'importe qui pouvait devenir acquéreur. » Quant aux professions médicales et paramédicales qui devaient s'installer... « C'est un projet immobilier comme un autre, rien de plus puisque ces libéraux n'étaient pas obligés de n'accepter que des patients de la Recampado. »

Mais quel projet aurait alors satisfait l'ACCR, pourrait-on se demander.

Un casino de jeux ? « Je ne suis pas forcément pour », répond Josette Mimouni, qui souhaite que la Recampado soit avant tout un projet social, « qu'elle redevienne comme avant et que la ville fasse des concessions sur les prix ».

Mais pour cette dernière, aucune hésitation, la Recampado n'aurait jamais dû fermer. « J'ai un courrier de la DDASS, en date de 2009, qui en atteste. Il suffisait juste de nettoyer les tuyaux pour régler le problème ».

Impossible donc, de trouver le moindre terrain d'entente. Quel que soit le sujet d'ailleurs. Le conflit devrait donc s'enliser.

Pour cette dernière, l'affaire doit aller jusqu'à son dénouement, d'autant que « notre avocat dit qu'on ne peut pas réclamer 3,125 M€ à une association. Et si jamais nous étions condamnés à verser cette somme, nous réclamerions donc logiquement la propriété du bien ! »

PR. T.